

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 12/06/2020
Reçu en préfecture le 12/06/2020
Affiché le 12/06/2020
ID : 064-216400945-20200609-DCM_2020_033-DE
COMMUNE DE BARDOS
PYRENEES ATLANTIQUES

SEANCE DU 09 JUIN 2020

OBJET : CREATION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

L'an deux mille vingt, et le neuf juin, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

PRESENTS : Henri DIRIBARNE - Geneviève DULIN — Jean-Baptiste LAMOTE — Odette DIBON— CELHAY Martine - LAGADEC Marie-Pierre - ETCHETO Nathalie - DELAGE Véronique - BERHOOCIRIGOIN Patrick - TOURATON Elisabeth - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - OYHENART Joël - BALADE Ramuntcho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - EYHERABURU Mélanie - BIDART Thibault

La Maire indique que l'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du maire ou de son adjoint délégué et, pour les communes de 2000 habitants ou moins, de 6 commissaires, pour la durée du mandat.

Elle précise que les 6 commissaires titulaires ainsi que les 6 commissaires suppléants sont désignés par l'administrateur général des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Elle rappelle que les commissaires, hommes ou femmes, doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne, âgés de 18 ans au moins, jouir de leur droits civils, être inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux de la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Elle ajoute que le choix des commissaires doit être effectué de manière à assurer une représentation équitable des personnes respectivement imposées à chacune des taxes directes locales et qu'un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent obligatoirement être domiciliés en dehors de la commune. D'autres part, lorsque le territoire de la commune comporte un ensemble de propriétés boisées de 100 ha au minimum, un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent être propriétaires de bois ou de forêts d'une superficie suffisante, et faisant l'objet d'une exploitation régulière.

Elle précise enfin qu'à défaut de liste de présentation, les commissaires sont nommés d'office par le Directeur départemental des finances publiques un mois après mise en demeure de délibérer au conseil municipal.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de la Maire

DRESSE la liste des 24 contribuables (12 titulaires, 12 suppléants) qui sera transmise à la Direction générale des finances publiques pour désignation des 6 commissaires titulaires et des 6 suppléants de la CCID

Présidente : Maïder BEHOTEGUY

Membres titulaires :

- Henri DIRIBARNE, Récalde, 203 chemin d'Errekalde, 64520 BARDOS (TH– TF - Propriétaire bois)
- Geneviève DULIN, Ainenondo, 1044 chemin du Pont de Labourd, 64520 BARDOS (TH – TF)
- Jean-Baptiste LAMOTE, 98 chemin du Pont de Labourd, 64520 BARDOS (TH– TF)
- Odette DIBON, Urruti, 219 Errekarteko Bidea, 64520 BARDOS (TH – TF)
- Martine CELHAY, Suhas, 110 chemin de Pagasorhai, 64520 BARDOS (TH– TF - Propriétaire bois)
- Gregory LEMBEYE, Berhochipy, 590 chemin de Berroxipi, 64520 BARDOS (TH– TF - Propriétaire bois)
- Jean DALLIES, Béterbide, 429 chemin de Béterbide, 64520 BARDOS (TH– TF - Propriétaire bois)
- Philippe LAFARGUE, 80 place des platanes, 64520 BARDOS - (TH– TF - Propriétaire bois)
- Nicole LABORDE, Eiherabidea, 270 chemin de Sarrikueta, 64520 BARDOS (TH – TF)
- Jeanne SUPERVIE, Bichta Eder, 904 route de Bidache, 64520 BARDOS (TH – TF)
- Henri DARRIEUMERLOU, Taulari, 238 chemin de Taulari, 64520 BARDOS (TH– TF - Propriétaire bois)
- Danièle COMMET, 513 allée Faisans, 40440 ONDRES (TF - Propriétaire bois)

Membres suppléants :

- Lionel DIRIBARNE, Mendibure, 821 chemin d'Arbinoritz, 64520 BARDOS (TH – TF - **Propriétaire bois**)
- Joël OYHENART, Haize Egoa, 1665 chemin du Moulin neuf de Bardos, 64520 BARDOS (TH – TF - **Propriétaire bois**)
- Elisabeth TOURATON, 215 chemin de Halgaxuri, 64520 BARDOS (TH – TF)
- Véronique DELAGE, 3 rue de Xaharne, 64520 BARDOS (TH – TF)
- Patrick BERHOCOIRIGOIN, 97 chemin de Buruntx, 64520 BARDOS (TH – TF - **Propriétaire bois**)
- Marie LAGADEC, 3 lotissement Laguna, 64520 BARDOS (TH – TF)
- Jérôme DACHARY, Iduzkian, 85 chemin de Béterbide, 64520 BARDOS (TH – TF)
- Ramountcho BALADE, Maldan, 10 allée de l'Ursuya, 64520 BARDOS (TH – TF)
- Nathalie ETCHETO, Nogues, 25 route de Bayonne, 64520 BARDOS (TH – TF)
- Annie DARRIEUMERLOU, Borde Arbinoritz, 265 chemin de Borde Arbinoritz, 64520 BARDOS (TH – TF)
- Jean-Michel DARRIEUMERLOU, Curutchet, 3331 chemin de La Sarrade, 64520 BARDOS (TH – TF-**Propriétaire bois**)
- Jean-Marc DIRIBARNE, Villa Doch, 64200 ARCANGUES (TH – TF - **Propriétaire bois**)

La Maire,

Maïder BEHOTEGUY

